

Genre du véhicule Remorque de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique ALFA	Type A 251	Fiche d'homologation No. CH 9051 02
---	----------------------------	---------------	--

Constructeur	ALFA SpA., Costruzioni Metalmeccaniche, I-61015 Novafeltria / Italia
Identification	sur la plaquette du constructeur "A 251" devant le No. du châssis -
Plaquette constructeur	à gauche, latéralement sur le coffre des commandes
Numéro du châssis	à gauche ou à droite, à l'avant en haut sur le longeron
Importateur principal	JAQUET SA., 1, rue de Pontarlier, 1337 Vallorbe
Véhicule homologué	4129

Châssis	2			Nombre de roues	4	Suspension	-	Direction	par axes fusées
Nombre d'essieux	à air comprimé, 2 conduites, indirect, à expansion interne, sur les roues arrière								
Frein de service	mécanique, à expansion interne, agissant sur les roues arrière, manivelle								
Frein d'arrêt									

Carrosserie	grue		
Dimensions	intérieur	extérieur	
	Longueur	15200	
Largeur	2450		
Hauteur	4000		
Porte à faux	av	av	2850
	ar	ar	6300
Empattement	6050		
	Voies	av	2090
Distance anneau axe	av	ar	2850
	Distance pivot	axe ar	
Poids	avant	arrière	total
	3470	9030	12500
Charge utile			
Poids total	10000 (25 km/h) 12500		
Poids garantis	5000	10000 (25 km/h) 12500	
Pneus	9,00 - 20	14,5 R 20	
Phy/bar	14 / 7,25	16 / 4,75	
Charge pour Vmax	6750	9100	
	25	25	
Vitesse maximale selon constructeur	25		
Vitesse maximale selon tenue route	25		

Moteur de travail		
Marque	Type	
Bruit	à l/min	
Silencieux		
Mesure des gaz		
Déparasitage		

Equipement	R	(E)
Feux rouges	S1	(E)
Feux stop		(E)
Climoteurs	ar	2a (E)
Catadioptrés	av	I (E)
	lat.	I (E)
	ar	III (E) ou WEGU CH 1 0910 01
Feux de gabarit	av	A (E)
	lat.	-
	ar	1/ R (E) à l'extrémité de la grue
	ar vers l'av	A (E)
Eclairage plaque	-	
Cale	1/ 490x200x250	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Remorque de travail (véhicule spécial)</u>	Poids à vide	<u>12500</u>
Marque et type	<u>A L F A A 251</u>	Charge utile	<u>-----</u>
FH-No CH	<u>9051 02</u>	Poids total	<u>12500</u>
Carrosserie	<u>grue</u>		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial : porte à faux arrière, poids total

A noter dans le permis de circulation

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation
- 118 - vitesse max. 25 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire
- 125 - autorisation spéciale obligatoire
- 137 - signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: l'extrémité arrière de la grue avec panneau et feu de gabarit rouge, le porte à faux arrière avec signal selon OCE 35/4
- 139 - les parties suivantes du véhicule doivent être enlevées avant la course: les plaques d'appuis
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course
- 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la tourelle en position de circulation, toutes les parties mobiles de la grue
- 160 - les pièces d'équipement suivantes doivent être montées sur le véhicule avant la course: les feux prescrits
- 223 - le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé
- 231 - véhicule tracteur obligatoire, au choix: ...